



REJET DU RECOURS DE PARIS PREMIÈRE, LA CHAÎNE PRESENTERA UNE NOUVELLE DEMANDE

Le Groupe M6 prend acte de la décision du Conseil d'État de ne pas invalider la décision du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel concernant le passage en clair de Paris Première.

Attaché à la pérennité et à la qualité de Paris Première, le Groupe M6 demandera dans les prochaines semaines un réexamen de sa position au CSA, compte tenu notamment des éléments intervenus depuis sa dernière décision.

Neuilly-sur-Seine, le 13 juillet 2016

*

* *

DISMISSAL OF PARIS PREMIÈRE'S APPEAL – THE CHANNEL WILL SUBMIT A NEW CLAIM

M6 Group acknowledges the decision of the Conseil d'Etat not to overturn the ruling by the Conseil Supérieur de l'Audiovisuel concerning Paris Première's move to free-to-air television.

In the coming weeks, M6 Group, which is committed to both the longevity and quality of Paris Première, will ask the CSA to review its position, particularly given the factors that have arisen since its last decision.

Neuilly sur Seine, 13 July 2016